

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juillet le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 Juillet 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 8 Absents : 9 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
---	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. METREAU Jacques ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard. M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : M. AIGUILLON Mickaël ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. POYAUX Jean-Michel ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique
M. DORET Michel a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien

ABSENTS : M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DABIN Michel ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ;

Secrétaire de séance : M. RENAUD Denis

ADMINISTRATION GENERALE
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE LA
SPL DES EAUX DU CEBRON ET LE SEVT

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale des Eaux du Cébron (SPL des Eaux du Cébron) assure à la place du SMAEDS la fourniture d'eau potable au SEVT. Cette fourniture d'eau est régie par une convention du 20 décembre 2013 révisée par délibération du 18 juin 2021.

Considérant le résultat de l'exercice comptable 2021 de la SPL des eaux du Cébron et la très forte augmentation du coût de l'électricité en 2022, l'équilibre économique de la société n'est plus maintenu en 2022 avec un prix de vente d'eau potable à 0,40€/m³.

Le Conseil d'administration de la SPL des eaux du Cébron réuni le 06 avril 2022 a approuvé à l'unanimité un nouveau prix de vente de l'ensemble des m³ d'eau potable produits en 2022 à 0,5€/m³. De même, l'assemblée départementale réunie en commission permanente le 27 juin 2022 a approuvé la révision du prix de vente de l'ensemble des m³ d'eau potable produits à l'usine du Cébron en 2022 à 0,5 €/m³.

Aussi, la SPL des Eaux du Cébron propose à ses membres de prendre un avenant indiquant que :

- le prix de vente des m³ d'eau potable produits à l'usine du Cébron est fixé à 0,5€/m³ à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Le prix validé à 0,5€/m³ est rétroactif sur l'ensemble des m³ produits, fournis et facturés aux 3 syndicats d'eau en 2022 sur la période antérieure à la signature de cet avenant.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant n°1.

Il est précisé que celui-ci sera exécutable à compter de la date de délibération du SEVT.

Il est également précisé que le montant induit par l'effet rétroactif a été prévu au compte 60 article 605 « achats d'eau » du budget primitif 2022 du SEVT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau potable entre la SPL des Eaux du Cébron et le SEVT.
- ✓ PRECISE que celui-ci sera exécutable à compter de la date de délibération du SEVT
- ✓ PRECISE que le montant induit par l'effet rétroactif a été prévu au compte 60 article 605 « achats d'eau » du budget primitif 2022 du SEVT.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

